



Beauvais, mercredi 7 avril 2010
COMMUNIQUE DE PRESSE

Logement

Le gouvernement baisse de **41%** les aides de l'Etat pour la construction de logements sociaux et réduit son périmètre d'intervention !

Lors du dernier Comité Régional de l'Habitat qui s'est réuni le 1^{er} avril, les services de l'Etat ont annoncé :

- une baisse de 41% de ses aides pour la construction de logements sociaux dans l'Oise
- une priorisation de ses aides à certaines communes (seulement 254 sur les 693 que comptent notre département !)

Ainsi, dans l'Oise, les aides financières de l'Etat chuteront en 2010, passant de :

- **3.599.944€ à 2.115.000€** pour le parc public,
- **3.230.800€ à 2.515.000€** pour le parc privé.

Cette décision unilatérale, prise sans concertation des partenaires et sans prise en compte des besoins des populations, pénalisera très durement les trois départements picards, en particulier celui de l'Oise.

L'objectif affiché par le gouvernement est de « recentrer » les aides à la production de logements sociaux sur certains secteurs en se basant sur le zonage issu du dispositif de défiscalisation immobilière « Scellier ».

Ce zonage conduit à concentrer les aides de l'Etat en zones B1 et B2 et à les réduire sur la zone C. Or, **près de 65% du territoire de la délégation du Département de l'Oise est en zone C** (cf. carte jointe), ce qui de fait restreint considérablement le périmètre d'intervention de l'Etat.

Cette territorialisation masque en réalité le désengagement progressif du gouvernement sur la politique du logement et en particulier sur le financement du logement social, comptant une fois de plus sur les collectivités locales pour prendre le relais sur leurs fonds propres.

Les efforts des collectivités contrariés par le désengagement du gouvernement

Considérant les besoins importants des Isariens, le Conseil général de l'Oise s'est engagé depuis 2004 dans le secteur du logement en partenariat avec le Conseil régional de Picardie, au-delà de ses compétences obligatoires :

- *Aide aux bailleurs* : en 2009, le Département de l'Oise a engagé 13 millions d'euros en faveur du logement, pour soutenir la construction de logements sociaux, favoriser l'accès sociale à la propriété et améliorer le cadre de vie des locataires. Soit la création de 843 logements neufs et l'amélioration de 3.000 logements.

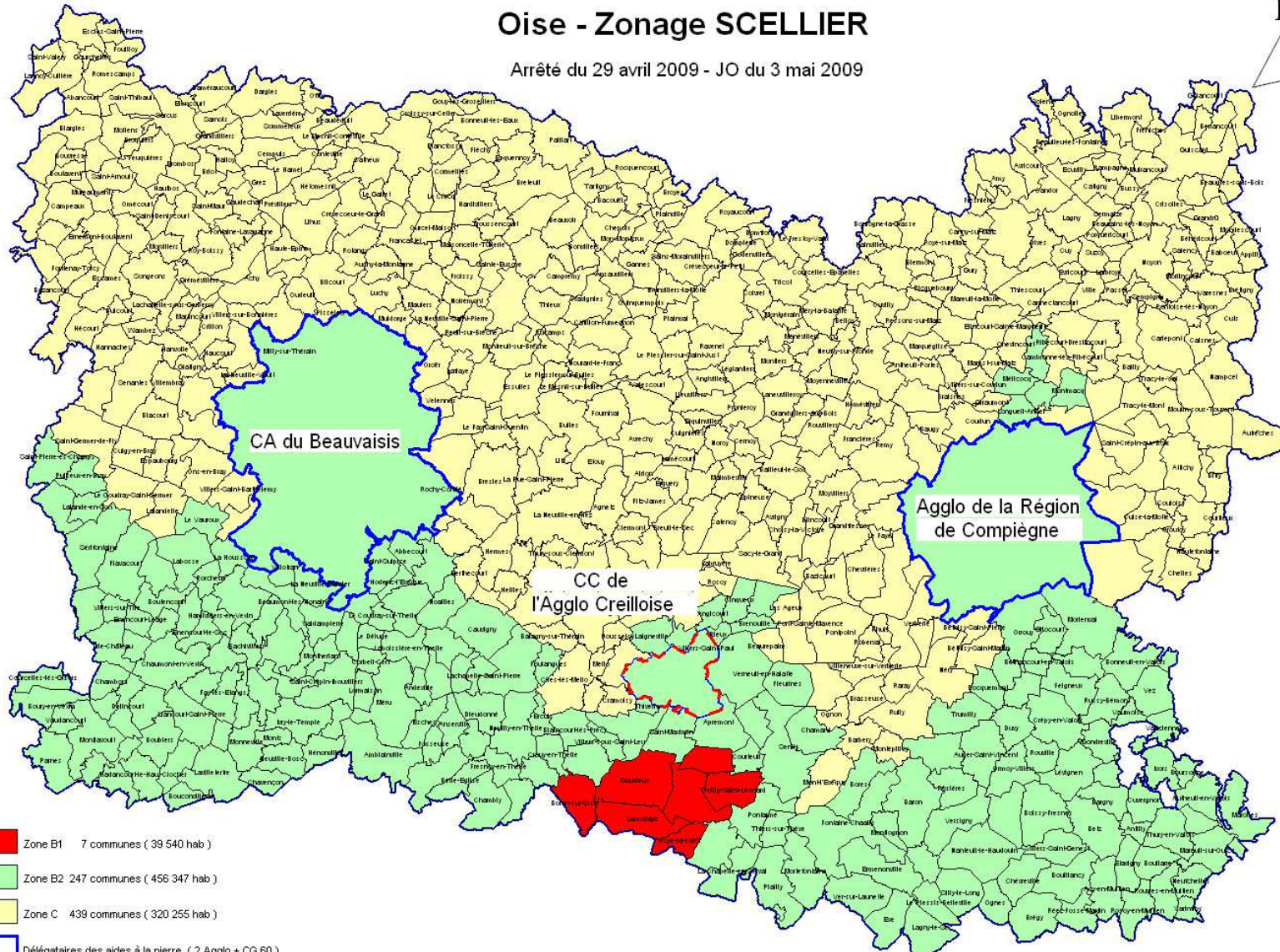
- *Production et rénovation de logements* : le Fonds Départemental d'Intervention en faveur du Logement (FDIL), cofinancé par le département (5 M€ annuels) et la région (un total de 34 M€ depuis 5 ans) a déjà abouti à la création de plus de 3.500 logements sociaux et à la rénovation de près de 15.000 autres.

- *Maîtrise du coût du foncier* : l'EPFLO (Etablissement public foncier local de l'Oise) a pour vocation d'acquérir du foncier ou de l'immobilier dans le cadre de projets liés à l'habitat ou au développement économique. Il représente 360 communes couvrant 63% de la population isarienne, et a procédé à l'acquisition, d'ores et déjà, de près de 350 hectares, pour produire plus de 1457 logements. Au total, le plan pluriannuel d'intervention 2009-2013 de l'EPFLO représente 1.802 logements et un investissement minimal de l'EPFLO de 52.000.000 € dont 24.000.000€ pour le logement.

En se désengageant une fois de plus dans le domaine du logement qui relève pourtant de sa compétence, le gouvernement porte gravement atteinte aux efforts considérables consentis par le Département de l'Oise depuis 6 ans et pénalisera gravement les très nombreux demandeurs de logement.

Oise - Zonage SCELLIER

Arrêté du 29 avril 2009 - JO du 3 mai 2009



- Zone B1 7 communes (39 540 hab)
- Zone B2 247 communes (456 347 hab)
- Zone C 439 communes (320 255 hab)
- Délégués des aides à la pierre (2 Agglo + CG 60)
- EPCI non délégué

0 — 6 km

Réalisation : DDT 60 / SHLRU / BPL
 Martial MARECHAL
 Date : Février 2010
 Sources : BD CARTO® - IGN Paris 2005
 - Reproduction interdite -